

Rubrique 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : TRADI-BETON
Type de produit: mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Béton multi usage courant: chaînages, linteaux, scellements courants, fondations légères.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

BIALLAIS INDUSTRIES
8, Rue d'Aire - BP15
62129 THEROUANNE
Téléphone : 03.21.95.40.10
Télécopie : 03.21.95.40.19
contact@biallais.fr

1.4. Numéros de téléphone d'appel d'urgence :

INRS / Orfila (France) : 01.45.42.59.59

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange:**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Irritation cutanée, Catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger (CLP)



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement (CLP): DANGER
Composant dangereux: Clinker de ciment Portland
Mentions de danger (CLP): H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions oculaires
Conseils de prudence (CLP): P102 - Tenir hors de portée des enfants
P261 - Éviter de respirer les poussières
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P333+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin

Date : **25 janvier 2019**

TRADI-BETON

Version : **2**

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets.
 Au préalable le produit doit être inerté par un durcissement à l'eau. Les emballages doivent être complètement vidés.

2.3. Autre dangers

Lors du gachage, la pâte de béton présente un PH élevé, elle peut alors irriter la peau en cas de contact prolongé et provoquer des lésions aux yeux en cas de projection. Le béton peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom chimique	Identification	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)	Concentration ou gamme de concentration
Clinker de ciment Portland	N°CE:266-043-4 N°CAS:65997-15-1	Skin Irrit.2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335	10% ≤ c ≤ 25%
Poussières de fours de cimenterie	N°CE:270-659-9 N°CAS:68475-76-3 N°Reach:01-2119486767-17	Skin Irrit.2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335	0.1% ≤ c ≤ 1%
Calcaire	N°CE:215-279-6 N°CAS:1317-65-3		30% ≤ c ≤ 60%

Remarques: La préparation contient des sables siliceux composés de Quartz (silice cristalline) ayant une fraction alvéolaire inhalable <1%

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Descriptions des premiers secours

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise

- En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de problèmes persistants appeler un médecin
- En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
- En cas de contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'éruption cutanée, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires
Symptômes et effets après contact avec la peau:	Peut provoquer une allergie cutanée
Symptômes et effets après contact oculaire:	Lésions oculaires graves

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non Inflammable

5.1. Moyens d'extinction**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée disponible

Rubrique 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

Pour les non secouristes: Eviter le contact avec les yeux, la peau et de respirer les poussières. Manipuler le mélange avec des vêtements appropriés(gants, combinaison, bottes..)et porter un masque à poussière adapté en cas d'envolés de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter toutes pénétrations dans les égouts et eaux de surface, Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Rammasser le produit par un moyen mécanique. Eliminer les matières ou résidus dans un centre autorisé.

6.4. Références à d'autres rubriques

Pour plus d'information se référer à la section 13

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter de respirer les poussières.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel. Eviter les envolées de poussières. En cas d'envolées de poussières, porter un masque adapté anti-poussières.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après chaque manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, récipient fermé étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible

Date : 25 janvier 2019

TRADI-BETON

Version : 2

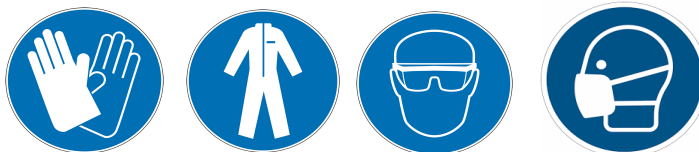
Rubrique 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Valeur Limite d'exposition Professionnelle : VLEP (mg/m³)

France	Poussières réputées sans effet spécifique - Poussières Totales:	Valeurs limites VLEP 10mg/m ³
	Poussières alvéolaires :	5mg/m ³

Indication complémentaire: Des poussières alvéolaires de silices cristallines peuvent être générées dans l'atmosphère par des procédés de mise en œuvre utilisés. La concentration moyenne, en silice cristalline libre, des poussières alvéolaires de l'atmosphère inhalée pendant une journée de travail de 8 heures ne doit pas dépasser 0,1mg/m³ pour le quartz.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles technique appropriés Assurer une bonne ventilation du poste de travail
Eviter le contact avec les muqueuse, les yeux, les mains.
Ne pas se frotter les yeux avec les mains sales

Equipement de protection Individuelle:

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, fumer, boire.

Protection des yeux:

Eviter le contact avec les yeux
Avant toute manipulation de poudre ou risque d'envolée de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque de protection conforme à la norme EN166

Protection des mains:

Porter des gants de protection imperméable et doublés intérieurement de coton ou jersey

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié : fermé protégeant les avant bras en continuité avec les gants

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Porter un demi masque filtrant contre les poussières à usage unique de type FFP2 ou FFP3

Mesures d'hygiène:

Bien se laver les mains après manipulation.

Rubrique 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Date : 25 janvier 2019

TRADI-BETON

Version : 2

Aspect ou état physique:	- Solide en poudre
Couleur :	- gris
Odeur :	- Inodore
pH en solution aqueuse:	- Basique >10
Point d'éclair :	- Non applicable
Caractéristiques d'explosibilité :	- Non applicable
Point d'ébullition	- Non applicable
Point de fusion	- Non applicable
Point d'auto inflammation	- Non applicable
Point de décomposition	- Non applicable
Masse volumique à 20°C :	- Environ 1750kg/m ³
Solubilité :	- Partiellement soluble, réagit avec l'eau

9.2. Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible

Rubrique 10: STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation de stockage et de transport

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable dans les conditions normales décrites en rubrique 7

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité. L'humidité peut provoquer la prise du béton.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible à ce jour

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux générés dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë orale: Non classée

Toxicité aiguë cutanée: Non classée

Toxicité aiguë inhalation: Non classée

Clinker de ciment (CAS: 65997-15-1)

Par voie cutanée: DL50-2500mg/kg

Espèce: rat

Corrosion cutanée/Irritation cutanée : Le ciment peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un PH élevé. Un contact prolongé avec du ciment gâché peut provoquer une brûlure de la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:

Le ciment peut entraîner une irritation des paupières, de la cornée, et provoquer des lésions des globes oculaires.

Date : 25 janvier 2019

TRADI-BETON

Version : 2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Le ciment peut provoquer une irritation des voies respiratoires et une inflammation de la muqueuse nasale.

L'exposition prolongée sans protection adaptée (gants) peut provoquer une dermatite d'irritation. D'autres lésions peuvent être rencontrées en cas de contact prolongé sans protection. Elles apparaissent généralement aux doigts: dermatites fissuraires, ulcérations, hyperkératoses.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion significative, le ciment peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé

Cancérogénicité: Non classé

Toxicité pour la reproduction: Non classé

Rubrique 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Ecologie: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement

Toxicité aquatique aigue: Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bio accumulation:

Pas d'information complémentaire disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'information complémentaire disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Pas d'information complémentaire disponible

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'information complémentaire disponible

Rubrique 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthode de traitement des déchets**

Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux conditions de tri du collecteur agréé.

Ne pas déverser dans les égouts ni eaux de surface.

Après la prise, le produit peut être éliminé comme les autres résidus de construction et stocké dans des décharges appropriées en respectant la réglementation en vigueur.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR/RID/IMDG/IATA/ADN, ce produit n'est pas régi par la réglementation internationale sur le transport des matières dangereuses.

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1 Numéro ONU

non pertinent

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

Date : 25 janvier 2019

TRADI-BETON

Version : 2

14.3 Classe de danger pour le transport

non pertinent

14.4 Groupe d'emballage

non pertinent

14.5 Danger pour l'environnement

non pertinent

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non pertinent

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

non pertinent

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1 Réglementation: législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, et d'environnement**

Réglementation UE: Les informations relatives à la classification et à l'étiquetage ont été établies en prenant en compte les réglementations suivantes: Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°618/2012.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité, et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.